

ARRÊTÉ EN CONSEIL
CHAMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Numéro. 911

PRÉSENT :

Le lieutenant-gouverneur en conseil

CONCERNANT une Commission d'en-
quête sur l'administration générale de
l'Hôpital Jean Talon et diverses autres
questions

-----0000000-----

IL EST ORDONNE, sur la proposition du Ministre
de la santé:-

QUE l'arrêté en conseil numéro 839, du 24 mars
1961, soit modifié en remplaçant dans le troisième paragraphe
les mots: "sur l'administration générale de l'Hôpital Jean
Talon, de Montréal", par les mots: "sur l'organisation
et l'administration de l'Hôpital Jean Talon, de Montréal,
tant du point de vue financier que du point de vue médical".



Approuvé ce 6^e
jour d'avril, 1961.



ADMINISTRATEUR